

Question au panel politique sur la dualité linguistique

Énoncé des motifs

Le territoire de l'Ontario faisait partie de la Nouvelle-France. Le français y est parlé depuis 1615, bien avant l'anglais. Le futur Ontario était inclus dans la Province de Québec (Acte de Québec de 1774). C'est pour contenter les Loyalistes anglais qui viennent de s'établir dans cette province de Québec pour fuir les représailles des Patriotes américains, et qui refusent de se plier aux lois et coutumes françaises, que le Parlement de Londres a séparé en 1791 la province de Québec en deux parties, dont le futur Ontario.

Il y a aujourd'hui plus de 600 000 francophones en Ontario, mais malgré les origines francophones de la province, le français n'y est toujours pas reconnu comme langue officielle. Il en résulte des situations insultantes pour les fondateurs de la province. Comme le soulignait encore le quotidien Le Droit de ce 2 juin en citant la Banque TD, certaines entreprises considèrent que leurs clients d'en dehors du Québec et du Nouveau-Brunswick ne doivent pas avoir des services en français puisqu'ils habitent dans une province « anglophone ».

C'est contraire aux principes de la dualité linguistique, dans une province où aucun texte légal ne dit que seul l'anglais est une langue officielle.

La meilleure façon de reconnaître l'apport historique des francophones serait de modifier la Constitution pour y indiquer que « L'anglais et le français sont les langues officielles de l'Ontario ».

Question pour les trois partis

La loi constitutionnelle de 1982 (article 43) prévoit que, dans le cas de dispositions relatives à l'usage du français ou de l'anglais dans une province, pour modifier la Constitution, il suffit d'adopter une résolution à l'assemblée législative de la province concernée et de la ratifier au Sénat et à la Chambre des communes.

Si l'assemblée législative de l'Ontario adoptait une telle résolution, votre parti voterait-il en faveur de la ratification de cette résolution ?

Roland Madou
Ottawa